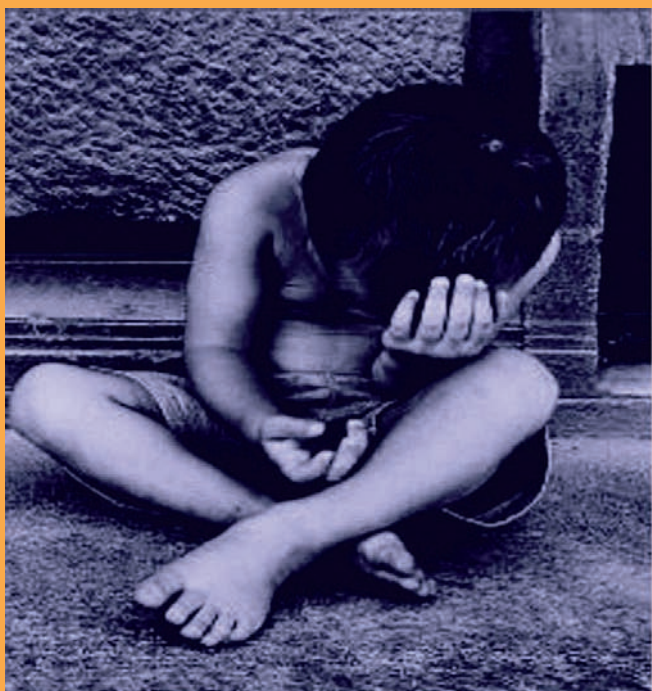
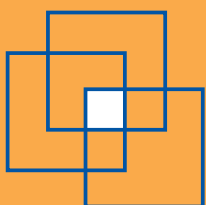




TRAITE DES ENFANTS

La réponse de l'OIT à travers l'IPEC



Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

ENFANTS VICTIMES DE TRAITE DANS LE MONDE: 1.200.000

Où sont-ils et que font-ils principalement



* *Sweatshops*: des ateliers où l'on ne respecte pas les droits des travailleurs.

CONTEXTE DU TRAVAIL DES ENFANTS:

95% des enfants qui travaillent le font dans l'économie informelle, certains d'entre eux ont fait l'objet de traite
70% des enfants qui travaillent le font dans l'agriculture, certains d'entre eux ont fait l'objet de traite
FILLES: principalement dans l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE), travail domestique des enfants (TDE)

GARÇONS: principalement dans l'agriculture, plantations, mines, conflits armés

LA TRAITE DES ENFANTS EST UN CRIME

Tous les enfants du monde devraient recevoir de l'éducation, avoir le temps de jouer et vivre en liberté. Malheureusement, il n'en est pas ainsi pour des millions d'enfants qui sont victimes du travail des enfants. Nombre de ces enfants, en particulier ceux qui sont engagés dans les pires formes de travail des enfants, font l'objet de traite d'un endroit à l'autre, pour travailler au profit de tierces personnes.

Aux termes du droit international, la traite des enfants est une violation des droits des enfants. Elle réduit les victimes à la condition de simple « marchandise » que l'on peut acheter, vendre, transporter ou revendre. Les enfants victimes de traite peuvent être utilisés comme domestiques, à des fins de mendicité, de travail dans les plantations, sur les chantiers, dans les mines, dans des *sweatshops*, ou dans des activités à connotation sexuelle. Parfois, ils sont recrutés de force dans des formes de travail vraiment répréhensibles, telles que la prostitution, la pornographie, les conflits armés, la servitude pour dette ou d'autres activités illicites. L'OIT estime qu'un enfant sur sept qui sont victimes de ces derniers types d'exploitation, est aussi une victime de la traite.¹

Les filles sont proportionnellement beaucoup plus touchées que les garçons. Elles sont particulièrement concernées par l'exploitation sexuelle commerciale et la domesticité, tandis que les garçons se retrouvent plus souvent dans des plantations et les activités criminelles.

La séparation de leur famille et de leur communauté et l'isolement possible dans une autre région ou un autre pays où ils ne possèdent pas de statut légal ou dont ils ne parlent pas la langue, en font une proie de choix pour les employeurs peu scrupuleux. Les enfants victimes de traite sont plus vulnérables que d'autres enfants travailleurs aux abus physiques et psychologiques sévères. Les longues heures de travail, les charges lourdes, l'exposition aux outils

dangereux et substances toxiques, la peur et l'intimidation, les punitions violentes et les abus sexuels s'associent pour nuire à leur santé et les rendre sujets à la dépression. Toute tentative de refus des demandes qui leur sont faites, de désobéissance, de protestation ou de fuite, peut entraîner la punition ou la mort. Les enfants victimes de traite peuvent être traités comme des criminels plutôt que des victimes, dénoncés aux autorités, arrêtés et détenus.

QUAND UN ENFANT EST-IL «VICTIME DE TRAITE» ET QUI CONSIDÈRE-T-ON COMME «TRAFIQUANT» ?

La traite des enfants est une combinaison ou une série d'événements pouvant se dérouler au sein même de la communauté d'origine des enfants, aux points de transit et aux destinations finales. Le recrutement et le mouvement peuvent paraître volontaires au départ, et ensuite se transformer en contrainte exercée par un tiers, individu ou groupe. Le déplacement peut être à l'intérieur ou au-delà des frontières du pays. L'exploitation peut se produire au début, au milieu ou à la fin du processus de traite, voire à plusieurs moments. Les individus qui y contribuent avec l'intention d'exploiter – recruteurs, intermédiaires, fournisseurs de documents, transporteurs, fonctionnaires corrompus, prestataires de services et employeurs – sont des trafiquants, même si leur intervention dans l'ensemble du processus est minime.

Il est difficile de mettre fin à la traite des enfants, à cause de sa nature clandestine et dynamique. Les personnes qui s'y engagent peuvent agir seules ou en réseaux, empruntant

¹ Selon *Every child counts : New global estimation on child labour* (OIT, 2002), sur un nombre estimatif de 8,4 millions de filles et de garçons victimes des « pires formes inconditionnelles du travail des enfants » en 2000, un nombre estimatif de 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans a fait l'objet de traite. Les pires formes inconditionnelles de travail des enfants sont notamment: le travail forcé et l'asservissement pour dette, la participation forcée dans des conflits armés, la prostitution, la pornographie et les activités illicites.

des itinéraires qu'ils changent régulièrement pour échapper à l'application de la loi. Parfois, des agents de police corrompus facilitent la traite, quand ils n'y sont pas impliqués. Les enfants victimes de traite sont souvent déplacés d'une forme de travail à une autre, au gré des trafiquants.

CAUSES FONDAMENTALES, FACTEURS DE RISQUES ET VULNÉRABILITÉ

Pendant plusieurs années, la traite était prise au sens étroit d'enlèvement, de rapt et de vente d'enfants. L'expérience acquise de nombreux projets visant à lutter contre la traite des enfants menés par l'OIT et d'autres organisations a montré que la question est beaucoup plus complexe et que ses causes, facteurs de risque et manifestations sont multiples. La pauvreté est généralement à la base de ce fléau, mais elle ne peut expliquer seule pourquoi certaines familles défavorisées en sont victimes et d'autres non. C'est souvent la combinaison de plusieurs facteurs de risque aux points source, de transit et de destination qui expose le plus les enfants à la traite. On peut citer comme autres facteurs de risque l'analphabétisme des parents, la maladie ou le décès de l'un des principaux soutiens de famille, le chômage, la déscolarisation précoce des enfants concernés, l'absence d'inspection ou de maintien de l'ordre sur les lieux de travail, et une demande spécifique de main-d'œuvre enfantine. Le tableau ci-après montre les nombreux facteurs

de risque dans le processus qui peuvent rendre l'enfant plus vulnérable à la traite, à l'exploitation et à la possibilité d'être à nouveau l'objet de la traite. Les solutions efficaces pour mettre fin à la traite sont notamment les suivantes: reconnaître les types de facteurs de risque présents dans une situation donnée, et trouver des moyens de les réduire. Si l'on ne s'y attaque pas, la traite risque de se poursuivre.

COMMENT LA TRAITE EST-ELLE DÉFINIE EN DROIT INTERNATIONAL

Les instruments internationaux sur la traite d'êtres humains fournissent les concepts sous-jacents qui définissent la traite des enfants. Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), également appelé «Protocole de Palerme»², définit la traite comme: «Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.»

² Protocole de Palerme additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale.

FACTEURS DE RISQUE INDIVIDUELS

Facteurs généraux

- Âge et sexe (p.ex. jeunes filles);
- Minorité ethnique marginalisée – faible accès aux services;
- Pas d'enregistrement des naissances / Absence de nationalité;
- Orphelins et fugueurs;
- Absence d'éducation et de qualifications;
- Faible estime de soi;
- Innocence / naïveté / inconscience;
- Consumérisme, pression négative du groupe;

Dans les zones d'origine/d'envoi

- Difficultés scolaires – abandon;
- Expérience d'abus ou de violence familiale;
- Nature ennuyeuse de la vie villageoise/rurale;
- Attrait de la ville / perception d'une vie meilleure;

Pendant le transit

- Voyager seul plutôt qu'en groupe;
- Voyager sans argent;
- Voyager sans être préparé ni informé;
- Voyager sans adresse ou travail sur le lieu de destination;
- Être sous l'emprise de trouble émotif, de drogue, de la menace, de la contrainte;
- Voyager sans carte d'identité ou clandestinement;
- Voyager illégalement;
- Passer par des agences non enregistrées ou des trafiquants;
- Voyager de nuit;

Dans la destination

- Isolement;
- Absence de réseau social;
- Incapacité à parler la langue;
- Incapacité à comprendre le système dans lequel ils vivent/travaillent;
- Situation illégale;
- Dépendance de drogues, alcool;
- Pas de contact avec la famille;
- Travail dans de mauvaises conditions – peut se transformer en pire forme de travail des enfants;
- Incapacité à reconnaître l'exploitation/la servitude;

FACTEURS DE RISQUE FAMILIAUX

- Groupe ethnique marginalisé ou caste asservie
- Familles monoparentales pauvres;
- Grandes familles vivant dans la pauvreté;
- Maladie grave (VIH/SIDA) et décès dans une famille pauvre;
- Rapports de pouvoir au sein du ménage – souvent patriarcaux – ce sont les pères qui décident (p. ex., Amérique latine, Afrique, Asie du Sud);
- Préférence pour le garçon;
- Violence domestique & abus sexuels;
- Alcool et drogue dans la famille;
- Relations antérieures de dette ou de servitude de la famille;
- Attitudes et pratiques traditionnelles (p. ex., envoyer la fille chez des parents éloignés);
- Antécédents de migration irrégulière & réseaux de migration

FACTEURS DE RISQUE EXTERNES ET INSTITUTIONNELS

- Guerre/conflit armé;
- Importante population jeune vs faible capacité d'absorption du marché de l'emploi;
- Catastrophe naturelle (p. ex., sécheresse, inondation, tremblement de terre);
- Mondialisation et meilleurs systèmes de communication;
- Absence de services de migration/placement peu chers, rapides et transparents (les jeunes peuvent partir clandestinement);
- Des contrôles stricts de la migration favorisent l'entrée du mouvement dans la clandestinité, avec de gros bénéfices pour les trafiquants;
- Cadre légal et application de la loi déficients;
- Corruption;
- Faible niveau d'éducation inadapté pour le marché du travail;
- Discrimination (du genre) dans l'éducation et sur le marché du travail;
- Mœurs sociales changeantes, ambiguïté des rôles des adolescents;

FACTEURS DE RISQUE COMMUNAUTAIRES

- Chômage des jeunes;
- Situation, à savoir proximité d'une frontière avec un pays plus prospère;
- Distance de l'école secondaire & des centres de formation;
- Réseau routier, exposition à la ville;
- Qualité du leadership villageois et du réseau communautaire;
- Absence de services de police, de personnel ferroviaire qualifié, de gardes-frontières;
- Manque de divertissement dans la communauté;
- Antécédents de migration.

FACTEURS DE RISQUE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- Recrutement sans surveillance de travailleurs (p. ex., dans les zones frontalières);
- Portée limitée du droit du travail;
- Faible protection salariale et application de la loi;
- Économie informelle non réglementée avec de mauvaises conditions de travail – emplois dangereux, sales et exigeants;
- Absence de police, d'inspection du travail & de protection;
- Impossibilité de changer d'employeur;
- Demande de prestations sexuelles aux filles et tourisme sexuel;
- Prestations à connotation sexuelles déguisées (coiffure, salles de karaoké (KTV), massage);
- Tolérance publique de la prostitution, de la mendicité, des *sweatshops**;
- Manque d'organisation et de représentation des travailleurs.

**Sweatshops* : des ateliers où l'on ne respecte pas les droits des travailleurs.

Dans le cas des enfants (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans), le Protocole précise en outre que: «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une «traite des personnes» même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés dans la définition.»

LE CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'OIT

L'OIT se préoccupe principalement de la dimension «exploitation du travail» de la traite. En tant qu'organisation la plus ancienne de la famille onusienne et la seule à être tripartite (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs), l'OIT fixe des normes internationales du travail et aide les pays à les atteindre. Elle travaille à l'élimination effective de la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, d'exploitation sexuelle ou autre, guidée par les conventions de l'OIT telles que la convention sur le travail forcé (n° 29), la convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138) et la convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182) et, dans le cadre plus large de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole de Palerme des Nations Unies.

Les initiatives des États Membres de l'organisation et l'assistance technique à travers de son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), mis en œuvre par l'OIT, sont en outre guidées par le Plan d'action global de l'OIT qui a été adopté par le Conseil d'administration le 7 novembre 2006. Ce plan engage tous les États Membres de l'OIT (181 en juillet 2007) – conformément à la convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182)³ – à concevoir et à mettre en place des mesures assorties de délais avant la fin de l'année 2008, et à éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris la traite, d'ici 2016.

LE RÔLE DE L'IPEC

L'IPEC, le plus vaste programme mondial consacré à l'abolition du travail des enfants et le plus important programme de coopération technique de l'OIT, mène de la recherche sur la traite des enfants, promeut la mobilisation sociale et appuie les efforts des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et de la société civile dans la prévention de la traite et la protection et le soutien aux victimes. À des fins opérationnelles et en accord avec le Protocole de Palerme et les conventions pertinentes de l'OIT, il distingue les éléments de la traite des enfants, tels que présentés dans l'encadré ci-dessous.

³ Ratifiée par 165 États Membres au 19 avril 2007.

TRAITE DES ENFANTS

Éléments définis pour les besoins des opérations de l'IPEC

- **Un enfant** – personne âgée de moins de 18 ans.
- **Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant**, par le recours à la force ou pas, par une tierce personne ou un groupe.
- La tierce personne ou le groupe organise le recrutement et/ou ces autres actes **aux fins d'exploitation**.
- Le **mouvement** peut ne pas être un élément constitutif de la traite dans la mesure où l'application de la loi et les poursuites sont concernées. Cependant, un élément de mouvement intérieur ou transfrontalier est nécessaire – aussi minime soit-il – afin de distinguer la traite des autres formes d'esclavage et de pratiques analogues énumérées à l'art. 3 (a) de la convention n° 182 de l'OIT, et de s'assurer que les victimes de la traite séparées de leurs familles reçoivent l'assistance nécessaire.
- **L'exploitation** comprend:
 - a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés (convention n° 182, art.3 (a));
 - b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques (convention n° 182, art. 3(b));
 - c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes (convention n° 182, art. 3(c));
 - d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant (convention n° 182, art. 3(d) et convention n° 138, art. 3);
 - e) les travaux effectués par des enfants au-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail (convention n° 138, art. 2 & 7).
- **La menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité** à n'importe quel point du recrutement et du mouvement n'ont pas besoin d'être présents dans le cas des enfants (contrairement aux adultes), mais sont néanmoins des signes forts de traite des enfants.

L'IPEC aide les gouvernements et autres partenaires à comprendre le problème, développer le cadre et l'engagement juridique nécessaires et prendre des mesures directes sur le terrain pour prévenir la traite des enfants et retrouver et réhabiliter les victimes.

À l'échelon mondial, l'IPEC entreprend les activités suivantes:

- **Augmenter la sensibilisation à la dimension «exploitation» du travail** de la traite des enfants, et aux vulnérabilités particulières des garçons et des filles en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi; ses manifestations, impact et coûts pour la société, et les réponses efficaces;

- **Renforcer la base de connaissances** par la recherche, la documentation et le partage de leçons apprises, p. ex. sur la cause et les concomitants de la traite, l'ampleur du problème, l'analyse des mesures qui sont efficaces pour le combattre;
- **Mobiliser un vaste réseau de partenaires** pour mettre en œuvre et soutenir le travail;
- **Former et renforcer les capacités** des responsables gouvernementaux, des partenaires sociaux, des ONG et de la société civile;
- **Promouvoir la participation des enfants** à tous les stades d'intervention et de l'atteinte des enfants qui sont le plus dans le besoin.

Au niveau des pays, l'IPEC et ses partenaires réalisent des programmes d'intervention complets pour s'attaquer aux causes fondamentales, aux facteurs de risque et aux vulnérabilités (y compris la discrimination du genre) aux points d'origine, de transit et de destination (y compris les risques sur le lieu de travail et les demandes pour l'exploitation de la main-d'œuvre). Cela peut être à l'intérieur ou au-delà des frontières d'un pays donné.

Au chapitre des programmes d'intervention figurent:

- **l'action directe** à divers points du processus: prévention de la traite d'enfants en situation de risque, interception des enfants en transit, et soustraction et réinsertion des victimes grâce à l'assistance en fonction de l'âge – c'est-à-dire, la promotion de l'éducation pour les enfants en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi (15 ans) et des aptitudes (à la vie quotidienne), de l'emploi des jeunes, de la migration sans danger et du travail décent pour les parents, ainsi que pour les garçons et les filles ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- Fournir des **conseils en matière de politique** sur:
 - la législation et l'application de la loi pour les personnes qui exploitent les enfants dans le processus de traite, tout en préconisant une punition des exploitants reconnus coupables, y compris les recruteurs, les intermédiaires, les fournisseurs de documents, les transporteurs, les responsables corrompus, les prestataires de services et les employeurs;
 - la planification et le suivi;
 - les réponses liées à l'emploi – octroi de licences et surveillance du recrutement/du travail en sous-traitance; suivi des conditions de travail et extension à l'économie informelle; promotion de la migration sans danger de la main-d'œuvre; action des employeurs pour combattre la traite; action des syndicats et associations (p. ex., dans le secteur des transports et la magistrature) et organisation des travailleurs migrants.

INITIATIVES DE L'IPEC POUR COMBATTRE LA TRAITE DES ENFANTS

Avec un vaste réseau d'organisations partenaires locales, l'IPEC gère depuis dix ans un éventail de programmes régionaux et nationaux de lutte contre la traite des enfants. Ces programmes montrent comment divers éléments du programme décrits plus haut sont mis en pratique. Quelques-uns des faits marquants spécifiques des diverses initiatives sont cités ci-dessous.

Afrique occidentale et centrale

En octobre 1999, l'IPEC a procédé au lancement d'un grand projet (LUTRENA) couvrant 12 pays en Afrique occi-

dentale et centrale pour lutter contre la traite transfrontalière. Le projet est opérationnel au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Togo. En mars 2007, le programme avait sauvé 13'000 enfants et empêché 23'300 autres de tomber dans la traite. L'assistance directe (y compris des services de santé, de nutrition, d'éducation formelle et non formelle, de formation professionnelle et d'acquisition de qualifications, des services d'assistance juridique et/ou d'orientation) et les campagnes de sensibilisation ont touché des dizaines de milliers de personnes dans les zones d'origine, de transit et de destination dans chaque pays. Au chapitre des faits marquants, on peut citer l'offre de formation à plus de 7'500 travailleurs sociaux, juges et procureurs, services de police et des frontières, journalistes et personnel d'ONG; la mise en place de comités locaux de vigilance qui mobilisent les communautés, surveillent le bien-être des enfants et le comportement des migrants, identifient les agents de police et des frontières, interceptent les enfants à risque ou victimes de traite, et participent à l'offre de services d'assistance directe aux enfants dans le besoin; la mobilisation du syndicat des transports pour lutter contre la traite au moyen d'un système d'alerte; l'Accord d'Abuja sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté par 24 des 26 membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et l'adoption de législation nationale et d'une série d'accords de coopération bilatéraux entre les pays sources et les pays cibles.

Afrique orientale et australe

En Afrique orientale et australe, l'attention portée à la traite des enfants en est à ses balbutiements. L'engagement auprès d'organisations nationales de recherche a permis le renforcement des capacités et la collecte d'informations au Swaziland, en Ouganda et en Zambie. Au Malawi, la recherche est sur le point de démarrer. Les résultats de ces études devraient soutenir un dialogue pointu pour traiter la traite des enfants au moyen d'initiatives politiques et d'appui.



Retour à l'école d'anciens enfants en situation de risque de traite dans les communautés piscicoles au Ghana, district de Ga.
(Photo : OIT/J. Heitz, novembre 2005)

Europe

Un projet à part entière de lutte contre la traite des enfants et des jeunes est opérationnel dans les Balkans (Albanie, Roumanie, Moldavie) et en Ukraine depuis 2004. Dans sa première phase triennale, le projet a soustrait/empêché de tomber dans la traite 4'400 enfants de la région grâce à l'éducation, l'orientation professionnelle, l'emploi des jeunes et l'éducation par les pairs (à travers la participation des enfants) dans des foyers pour les jeunes. Un système de surveillance du travail des enfants complet a été

mis en place et la capacité de réhabilitation psychosociale des professionnels a été renforcée par le développement de programmes de formation et l'organisation de la formation, bénéficiant indirectement à des milliers d'enfants. Le travail accompli jusqu'ici est présenté dans « *Steps to the elimination of child labour in Central and Eastern Europe – Emerging good practices and lessons learned* » (2007). Dans sa seconde phase qui va jusqu'en 2009, 4'500 autres enfants ont été ciblés pour la prévention ou le retrait des pires formes de travail des enfants. Le projet met l'accent sur la multiplication à l'échelon national des modèles IPEC de prévention, identification, orientation, réinsertion et suivi, et sur l'intensification de la sensibilisation des institutions à l'élimination du travail des enfants.

Amérique centrale

Un programme pluriannuel est opérationnel depuis février 2002 pour combattre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans huit pays d'Amérique centrale: Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine. Le but du programme est de créer des synergies entre les initiatives nationales dans la région, de faciliter la coopération intersectorielle entre les pays et de renforcer les capacités des principaux acteurs par la formation, l'appui technique et le partage de bonnes pratiques et de modèles d'action pilotes. Le travail pionnier de recherche et de plaidoyer s'est focalisé, entre autres, sur les hommes et la masculinité et leur contribution à la traite, ainsi que sur les solutions éventuelles. La mobilisation et la formation de divers juges et procureurs ont contribué à l'application de la loi et la punition des auteurs de délit. En collaboration avec d'autres organisations internationales, le projet a contribué au développement des lignes directrices régionales pour le rapatriement d'enfants et d'adolescents victimes de traite, lesquels ont été approuvées en avril 2007 lors d'une conférence régionale sur la migration pour l'Amérique centrale, le Mexique, le Canada, les États-Unis et la République dominicaine.

Amérique du Sud

En Argentine, au Brésil et au Paraguay, le projet tri-frontalier de l'IPEC s'est activé de 2001 à 2005 pour, entre autres, schématiser l'incidence de l'exploitation dans les zones frontalières des trois pays et renforcer la capacité institutionnelle. Cela, par la formation d'agents de police, de juges, de procureurs, de journalistes et d'associations d'enseignants; des initiatives de sensibilisation et la mobilisation de prévention, protection et soins communautaires pour les enfants exploités. Par ailleurs, des centres d'accueil locaux ont été créés pour s'occuper des enfants sexuellement exploités. Le projet *Weaving Networks* au Chili, en Colombie, au Paraguay et au Pérou – opérationnel depuis 2004 – est en train de renforcer les capacités locales, de faire de la sensibilisation et de mobiliser la protection et les soins communautaires pour les enfants sexuellement exploités et les enfants engagés dans la domesticité. La démarche holistique du projet permet aux enfants de bénéficier de services de réinsertion qui tiennent compte du genre et sont favorables aux enfants, parallèlement à l'éducation et la formation professionnelle.

Brésil

À la suite d'une série de petits projets sur la traite des enfants au Brésil depuis 2002, un projet de grande envergure a démarré en 2006, autour du renforcement de la base de connaissances, des capacités institutionnelles, y compris des associations de juges, de procureurs et d'avocats, et de la sensibilisation des médias et de la population au sujet de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle commerciale et d'exploitation forcée de la main-d'œuvre au Brésil. Le projet a également contribué au développement d'une politique nationale de lutte contre la traite des personnes qui a été promulguée en octobre 2006.

Asie du Sud

Un projet sous-régional de lutte contre la traite des enfants en Asie du Sud a démarré en 1998 par la recherche, la consultation et l'analyse qui ont mené à un projet biennal couvrant le Bangladesh, le Népal et le Sri Lanka. Des unités «anti-traite» ont été intégrées au sein de structures gouvernementales et des unités de surveillance ont été mise en place avec une surveillance informatisée des victimes qui ont été sauvées. Des groupes de jeunes ont été mobilisés et soutenus, et une stratégie pour une réinsertion réelle a été développée, en même temps que des normes favorables aux enfants et des directives pour la récupération et la réinsertion d'enfants victimes de traite.

Sous-région du Mékong

Un projet regroupant cinq pays pour lutter contre la traite au Cambodge, en Chine (province du Yunnan), au Laos, en Thaïlande et au Viet Nam est opérationnel depuis 2000. Il s'agit de l'une des plus vastes initiatives contre la traite dans la sous-région. Le projet applique une combinaison d'interventions à la base et de renforcement des capacités des responsables gouvernementaux à tous les niveaux, offrant de l'éducation et de la formation professionnelle, des moyens d'existence alternatifs et de meilleures perspectives de revenus, l'alphabétisation juridique et la sensibilisation par le biais de partenaire locaux, et aidant les responsables gouvernementaux à mieux gérer la migration de la main-d'œuvre et éviter l'exploitation liée à la traite. Le projet offre également un plaidoyer public transversal pour un meilleur traitement des migrants transfrontaliers, notamment des enfants migrants. L'accent est mis sur la promotion de la migration sans danger pour un travail décent pour les jeunes en âge de travailler, et l'engagement des organisations de travailleurs et d'employeurs à se pencher sur la demande de traite sur le lieu de destination, en couvrant la migration interne et internationale. De concert avec l'organisation *Save the Children* du Royaume-Uni, le projet a lancé l'initiative *Voices of Children* (Voix d'enfants) pour montrer la valeur de la participation concrète des enfants à l'élaboration de politiques touchant à la vie des jeunes. Le projet s'appuie également sur la collaboration étroite d'organisations féminines, tel qu'illustré dans le Mekong Women's Forum (Forum des femmes du Mékong), qui s'est tenu en juillet 2007. Le forum a mis en exergue l'utilité de la coopération sous-régionale, du travail en réseau et des consultations dans le travail de lutte contre la traite.

Chine

Le projet visant à prévenir la traite des filles et des jeunes femmes à l'intérieur de la Chine (CP-TING) a été lancé en 2004. CP-TING est mis en œuvre en étroite collaboration

avec la *All China Women's Federation* (Fédération des femmes de toute la Chine) et mène des activités au niveau national et dans cinq provinces pilotes. Pour les filles à risque âgées de moins de 16 ans, le projet promeut l'éducation prolongée et la formation, et pour les filles et les femmes de 16 à 24 ans, le projet se concentre sur la réduction de la vulnérabilité en promouvant la migration sans danger pour un travail décent. Plus spécifiquement, le projet travaille avec des services de l'éducation pour offrir la formation aux aptitudes de la vie quotidienne à plus de 17'000 garçons et filles dans 90 écoles moyennes en milieu rural. Plus de cent foyers de femmes ont été créés pour fournir de l'information, de la formation et des services d'orientation aux jeunes migrantes et potentiellement migrantes. Pour renforcer la capacité des jeunes migrantes et des institutions qui leur fournissent des services, le projet est en train d'élaborer une série de lignes directrices pour la migration sans danger. Une campagne de sensibilisation publique menée avec le ministre des Transports ferroviaires à l'occasion du Festival de printemps en Chine, a touché près d'un million de migrants dans 22 grandes gares ferroviaires et routières. Les enfants touchés par la traite ont participé à des forums provinciaux et des représentants se réuniront pour le Forum national des enfants sur la lutte contre la traite, qui sera le premier du genre organisé conjointement avec l'UNICEF, le Projet inter-institution des Nations Unies sur le trafic des femmes et des enfants (UNIAP), et l'agence chinoise de *Save the Children*. La Déclaration de recommandations des enfants sera prise en compte lors d'une réunion sous-régionale des ministres qui doit se tenir à Beijing en décembre 2007.



Le personnel des Chemins de fer aide à la sensibilisation contre la traite et la promotion pour une migration sûre pendant le Nouvel An chinois (Photo : OIT, février 2007)

QUELQUES LEÇONS APPRISSES DES INTERVENTIONS DE CES DERNIÈRES ANNÉES

Pendant longtemps, les réponses au problème de la traite des enfants ont considéré uniquement la pauvreté en tant que cause première, plutôt que certaines des vulnérabilités plus spécifiques; l'offre dans les communautés pourvoyeuses plutôt que les interventions tout le long du processus, y compris la demande aux points de destination; et l'assistance aux victimes plutôt que la prévention. Nous savons à présent que ces réponses ne sont que partielles et que d'autres aspects des interventions sont tout aussi nécessaires. Voici quelques-uns des leçons apprises.

Le moyen le plus efficace de lutter contre la traite des enfants, c'est de l'arrêter avant qu'elle ne se produise. Cependant, la prévention efficace requiert une connaissance du problème à la racine, y compris des facteurs de risque qui interagissent et se combinent de différentes manières dans différents secteurs aux points source, de transit et de destination, et dans différents contextes culturels, communautés et familles.

Apprendre auprès des anciennes victimes contribue pour beaucoup à déterminer ces facteurs de risque et leur action réciproque. C'est également un élément décisif pour cibler les enfants qui sont les plus vulnérables à la traite ou à l'éventualité d'être à nouveau l'objet de traite. Les communautés locales aux points d'origine et de destination doivent être habilitées à comprendre ce qui crée ces vulnérabilités et déterminer des mesures correctives en fonction de l'âge qui incluent l'éducation pour les enfants de moins de 15 ans et des solutions scolaires et professionnelles pour les enfants qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Les politiques de l'État doivent offrir la protection et doivent être appliquées. Les initiatives en matière d'application de la loi et de politiques doivent inclure des mesures restrictives et préventives pour empêcher les recruteurs, les trafiquants et les exploitants de nuire davantage. Elles doivent aussi se focaliser sur la création d'alternatives de travail décent pour les familles dont les enfants sont en situation de risque d'être victimes de traite.

Les recruteurs et les intermédiaires ne sont que la moitié de l'équation. Les programmes doivent également se pencher sur la responsabilité des clients et des employeurs qui profitent de la vulnérabilité pour en tirer un gain.

L'indifférence publique doit être également combattue. Elle comprend l'indifférence à des activités telles que la mendicité des enfants et l'exploitation des enfants dans le travail domestique.

Se concentrer sur la prévention de la migration entraîne davantage la traite dans la clandestinité. Il vaut mieux mettre l'accent sur la réduction de la vulnérabilité à la traite lors du déplacement. Cela implique une compréhension des facteurs de risque et des relations de cause à effet.

La participation des enfants est cruciale. Les enfants peuvent être utiles pour identifier ceux qui sont le plus dans le besoin, ainsi que pour trouver des moyens concrets de les aider.

PARTENAIRES ET PARTENARIATS

Initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes (UN.GIFT). Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Emirats Arabes Unis, le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Office du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR), l'OIT fait partie du Comité directeur de cette initiative mondiale qui vise à mobiliser des acteurs étatiques et non étatiques pour rendre effective la réduction de la traite d'être humains : i) en réduisant la vulnérabilité de potentielles victimes; ii) en protégeant et soutenant les victimes et iii) en punissant les criminels impliqués, tout en respectant les droits fondamentaux des personnes dans toutes les politiques et pratiques. Dans l'accomplissement de sa mission, UN.GIFT a pour objectif de renforcer la base de connaissances et la sensibilisation sur la traite des personnes; promouvoir des réponses efficaces; former et développer la capacité des acteurs étatiques et non étatiques; et susciter des partenariats pour une action commune contre la traite des personnes.

Centre international de formation de l'OIT à Turin (ITC). L'IPEC travaille avec le centre de formation pour offrir des cours de formation réguliers sur la traite des enfants et adultes.

Comprendre le travail des enfants (UCW). UCW est une initiative conjointe OIT/UNICEF/Banque mondiale basée à Rome, qui mène des recherches sur le travail des enfants, y compris la traite des enfants.

Partenariat agricole international pour une agriculture sans travail des enfants (PAI). Ce partenariat comprend l'OIT, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires (IFPRI) du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (CGIAR), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUF). Le partenariat souligne notamment le besoin de recherche sur la traite des enfants dans le travail agricole, y compris dans les plantations.

Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF). Les membres principaux de ce Groupe de travail mondial sont l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'International de

l'éducation (IE), Marche globale contre le travail des enfants et les gouvernements de la Norvège et du Brésil. Le Groupe de travail mondial est l'expression de la préoccupation internationale du fait que le travail des enfants, y compris la traite des enfants, est un obstacle à la réalisation des objectifs de l'initiative Education pour tous (EPT). Il reconnaît en outre que lutter contre la traite des enfants contribue à la réalisation des objectifs de cette initiative.

DONATEURS

Les initiatives de lutte contre la traite des enfants par l'IPEC ont été rendues possibles par les donations généreuses des organismes suivants : ministère du Travail des États-Unis (US-DOL), Département d'État américain (US-DOS), Agence des États-Unis pour le Développement international (USAID), Département du Développement international du Royaume-Uni (DFID), le Ministère des Affaires étrangères du Danemark (DANIDA), la Commission européenne, Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS) en collaboration avec le Japon, les gouvernements du Canada, de l'Allemagne et de la Suède, ainsi que les contributions de contreparties non négligeables des pays dans lesquels ces initiatives sont mises en œuvre.

SITES WEB UTILES

Organisation internationale du Travail
www.ilo.org

Projet de l'OIT de lutte contre la traite des enfants au Mékong
www.childtrafficking.net

Projet de l'OIT de lutte contre la traite des enfants en Chine
www.preventtraffickingchina.org

Anti-Slavery International
www.antislavery.org

Ressources informatiques de lutte contre la traite des personnes
www.humantrafficking.org

Bibliothèque numérique sur la traite des enfants
www.childtrafficking.com

Initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes
www.ungift.org

Office du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
www.ohchr.com

Organisation internationale pour les migrations
www.iom.int

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
www.unicef.org

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
www.unodc.org

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
www.osce.org/cthb

CONTACTS

FONCTION

POSTE

COURRIEL

Michele Jankanish	Directrice de l'IPEC	Genève, Suisse	
Hans van de Glind	Point focal de l'IPEC sur la traite des enfants, le travail illicite et servitude pour dette, les enfants migrants	Genève, Suisse	vandeglind@ilo.org
Maria-Jose Chamorro	Point focal de l'IPEC ESCE, TDE, enfants soldats	Genève, Suisse	chamorro@ilo.org
Joost Kooijmans	Conseiller juridique de l'IPEC	Genève, Suisse	kooijmans@ilo.org
Yoshie Noguchi	Conseillère juridique de l'IPEC	Genève, Suisse	noguchi@ilo.org
Frank Hagemann	Coordinateur de recherche de l'IPEC	Genève, Suisse	hagemann@ilo.org
Peter Wichmand	Chef de suivi-évaluation de l'IPEC	Genève, Suisse	wichmand@ilo.org
Anita Amorim	Point focal de l'IPEC sur les questions de genre et VIH/SIDA	Genève, Suisse	amorim@ilo.org
Panudda Boonpala	Spécialiste du travail des enfants en Asie du Sud-est	Bangkok, Thaïlande	boonpala@ilo.org
Yaw Ofosu	Spécialiste du travail des enfants pour l'Afrique orientale et australe	Addis-Abeba, Ethiopie	ofosu@ilo.org
Vera Perdigao	Spécialiste du travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre	Dakar, Sénégal	perdigao@ilo.org
Eduardo Araujo	Spécialiste du travail des enfants en Amérique latine	Lima, Pérou	araujo@oit.org.pe
Thetis Mangahas	CTP, projet de lutte contre la traite des enfants du Mékong (TICW)	Bangkok, Thaïlande	mangahas@ilo.org
Kathleen Speake	CTP, projet de lutte contre la traite des enfants en Chine (CP-TING)	Beijing, Chine	kspeake@ilo.org
Ahmet Ozirmak	CTP, projet de lutte contre la traite des enfants dans les Balkans (PROTECT CEE)	Bucarest, Roumanie	ahmet@protectcee.ro
Giselle Mitton	CTP, projet de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (LUTRENA)	Dakar, Sénégal	mitton@ilo.org
Birgitte Poulsen	CTP, initiative de lutte contre la traite des enfants en Zambie	Lusaka, Zambie	poulsen@ilo.org
Isa Ferreira	CTP, Projet sud-américain contre l'ESCE, TDE et la traite	Lima, Pérou	ferreirae@oit.org.pe
Victoria Cruz	CTP, projet d'Amérique centrale contre l'ESCE et la traite	San José, Costa Rica	cruzv@sjo.oit.or.cr
Thais Dumet Faria	Coordinateur du projet de lutte contre la traite des enfants au Brésil	Brasilia, Brésil	faria@oitbrasil.org.br

Organisation internationale du Travail

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

www.ilo.org/ipec

Genève, 2007